

POUR NOS CANDIDATS LE PLUS IMPORTANT C'EST FORCEMENT

VOUS

Inspecteurs

Pendant ces quatre dernières années, les élus **F.O.-DGFIP** ont défendu avec pugnacité les dossiers qui leur étaient confiés dans toutes les CAP Nationales des Inspecteurs des Finances Publiques.

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES INSTANTS

Les règles de gestion en constante évolution et les modifications du fonctionnement des CAP nationales n'ont jamais entaché leur engagement personnel et militant.

Nombres de dossiers ont vu leur situation évoluer suite à l'intervention de nos élus.

Les élus **F.O.-DGFIP** sont des femmes et des hommes engagés qui savent rendre compte.

Issus du réseau, bien au fait des problèmes et sujétions auxquels sont quotidiennement confrontés les Inspecteurs des Finances Publiques, les élus **F.O.-DGFIP** ont su vous représenter et faire respecter vos droits dans un contexte où les règles de gestion ont été totalement redéfinies.

La défense individuelle et collective des agents de la DGFIP, la défense des missions et le combat pour l'amélioration de la situation et de la reconnaissance de chacune et chacun (rémunération, promotion interne, conditions de travail) sont nos priorités quotidiennes.

Mais, parce qu'ils en avait pris l'engagement devant vous, les élus **F.O.-DGFIP** ont apporté tous leurs efforts dans la défense de vos dossiers sans oublier de rappeler à tout moment les revendications **F.O.-DGFIP** devant les représentants de la Direction Générale.

POUR LES INSPECTEURS, F.O.-DGFIP REVENDIQUE :

- ✓ la mise en oeuvre de 2 véritables mouvements de mutations par an.
- ✓ la mise en place d'un classement spécifique pour les demandes prioritaires sur la base de l'ancienneté du fait générateur de la priorité.
- ✓ l'arrêt de la généralisation des affectations sur des postes aux choix organisés de manière opaque et hors champ du paritarisme.
- ✓ la disparition des affectations ALD facteur de précarité et de mobilité forcée pour les agents concernés.
- ✓ la suppression de l'échelon stagiaire, IM321 qui est inférieur aux premiers échelons de B et C.
- ✓ l'accès au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale par l'examen des 2 piliers réglementaires (avis du directeur et examen du dossier professionnel du candidat) et par conséquent, la suppression de l'oral de sélection.
- ✓ une réduction conséquente de la durée de carrière des inspecteurs avec accès systématique en fin de carrière au grade d'IDIV.

**F.O.-DGFIP
EST LA SEULE
ORGANISATION
SYNDICALE DE LA DGFIP
À REVENDIQUER
2 VRAIS MOUVEMENTS
DE MUTATIONS PAR AN
AINSI QUE LA
DISPARITION TOTALE
DE LA NOTION D'ALD**

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

F.O.-DGFIP condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en commission administrative paritaire locale et la disparition du recours possible en CAPN.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER**



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 4

Inspecteurs



Yves LE VAILLANT



Véronique PECORINI



Rachel SUGNEAU



Marine MARZET



Carine DORMY



Laurent CROUZET



Yann RABIEGA



Céline GARET



Luc CAPEYRON



Bruno DEPRez



Maryline SOUCHARD



Laetitia COINDET



Christophe MARTIN



Jacinthe GUILLOT

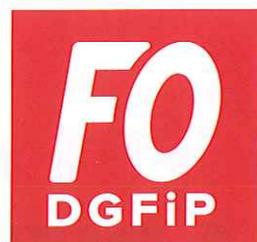


Lysiane LOUIS



Fabrice MOSCA

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER



NOS
DIFFÉRENCES 
FONT LA DIFFÉRENCE

POUR NOS CANDIDATS LE PLUS IMPORTANT C'EST FORCEMENT

VOUS

Inspecteurs Divisionnaires

Durant le mandat écoulé, les élus du syndicat **F. O. -DGFIP** ont constamment défendu avec conviction et pugnacité tous les dossiers qui leur ont été confiés.

Forts de la confiance des Idiv depuis les élections de 2011, confortée en 2014, avec 31 % des voix, **F. O. -DGFIP** est la seule organisation à siéger pour les deux grades au sein de la CAPN n°3. Dans ce cadre, les élus se sont résolument attachés à faire respecter les droits de tous les collègues.

Face aux différentes attaques de l'administration, tant sur les règles de gestion que sur les carrières et débouchés du fait des fermetures de postes et services, vos représentants **F. O. -DGFIP** ont sans cesse défendu le positionnement des Idiv.

Parallèlement, dans le cadre des groupes de travail, **F. O. -DGFIP** a notamment obtenu :

- ✓ un quota d'accès par promotion aux postes HEA CSC3 remonté de 10 % à 30 % et un examen dit « horizontal » des demandes en promotion en remplacement d'un traitement vertical préjudiciable aux Idiv HC.
- ✓ La reconnaissance de la qualité comptable aux agents comptables hors réseau que la DGFIP considérait comme administratifs pour leur mutation sur poste C2 ;
- ✓ la création d'un échelon sommital 1015 contingenté à 15 % pour les Idiv HC faisant valoir leur départ en retraite en juillet 2021 ;
- ✓ L'affectation sur un emploi comptable dès la CAPN ; ce qui n'était pas garanti lors des discussions de 2014 ;
- ✓ Dans la sphère du contrôle fiscal, l'action de **F. O. -DGFIP** a permis aux collègues IFIP en promotion ou Idiv en mutation de pouvoir désormais postuler sur des emplois de chefs de brigade ou d'adjoints.

F. O. -DGFIP revendique notamment :

- ✓ le bénéfice de la sélection Idiv sans limitation de durée tant que son titulaire n'a pas trouvé d'affectation ;
- ✓ pour les Idiv experts, la suppression de l'oral de sélection pour l'accès à Idiv « encadrement ».
- ✓ que tout Idiv CN ayant atteint le 3^{ème} échelon puisse accéder au grade d'Idiv HC sans mobilité géographique ou fonctionnelle ;
- ✓ un indice terminal non contingenté d'Idiv HC à égalité de l'indice terminal des AFIPA.
- ✓ la possibilité de promotion sur place en cas de reclassement du poste comptable, après validation de la CAPN ;
- ✓ la révision de la grille indiciaire par un raccourcissement de la durée dans chaque échelon ;
- ✓ pour les Idiv CN 3^{ème} échelon, six mois avant leur fin de carrière, l'accès au grade d'Idiv HC 2^{ème} échelon à titre personnel, même s'ils n'ont exercé que sur un seul emploi.
- ✓ pour les Idiv HC 3^{ème} échelon, six mois avant leur fin de carrière, l'accès à l'indice terminal des AFIPA, à titre personnel.
- ✓ pour les Idiv sur emplois administratifs, **F. O.** revendique une reconnaissance sur le plan indemnitaire à la hauteur des efforts consentis

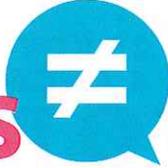
**VOS
REPRÉSENTANTS
F.O.-DGFIP
ONT SANS CESSÉ
DÉFENDU
LE POSITIONNEMENT
DES IDIV**

Enfin, **F. O. -DGFIP**, compte tenu de la technicité requise et des responsabilités attribuées aux Idiv, exige la création d'emplois d'Idiv comptables et administratifs pour pallier des situations de blocage des promotions et des mutations.

Le syndicat **F. O. -DGFIP** est composé de femmes et d'hommes engagés pour **vous conseiller, vous soutenir et vous défendre** afin de vous permettre **le meilleur déroulement de carrière** possible. **C'est pourquoi, nous refusons que les Idiv, administratifs ou comptables soient considérés comme interchangeables par les directions locales. Porteuse de progrès social et d'une véritable ambition pour la DGFIP et ses personnels, F. O. -DGFIP persistera à défendre les intérêts de tous les Idiv.**

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER**



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 3 INSPECTEURS DIVISIONNAIRES

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE



Jean-François PAS



Hubert BROTHIER



Christophe ADNOT



Philippe VANDROT



Marguerite
ARRANHADO
SEQUEIRA



Laurent ROSE-HANO

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES CLASSE NORMALE



Geneviève BOINO



Mathieu CABELLO



Valérie LEDRU



Sophie LAUPRETE



Annie-Laure TIVOLI



Jean-Marc LE CORRONC

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
VOTEZ
ET FAITES VOTER



NOS
DIFFÉRENCES 
FONT LA DIFFÉRENCE